



## LIRE, VIVRE & GOÛTER, *un avenir* – 2018/19



*Soyez co-éditeur de “L’Ardeur du poème” ...*

**J'adhère à l'association LIRE, VIVRE & GOÛTER, *un avenir***  
& je verse ma **cotisation 2018-2019** avant le 30/9/2018

- je participe à la publication d'*un livre à compte de lecteurs-adhérents*
- j'adhère mais ne souhaite pas participer à la publication

M. , Mme , Mlle : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Adresse électronique : .....

- adhésion simple : 15 euros** jusqu'au 30/9/2018 (au lieu de 25 € à partir du 1/10/2018).
- adhésion moins de 25 ans ou sans emploi : 0 euros** (sur justificatif)
- adhésion de soutien : 75 euros**
- don/membre bienfaiteur** » : à partir de 150 € (possible réduction d'impôt prévue à l'article 200 du CGI / organisme d'intérêt général ayant une gestion désintéressée).

*Paiement par :*

- Chèque à l'ordre de l'association « LIRE, VIVRE & GOÛTER, un avenir » à envoyer avec ce bulletin à l'adresse : 5 rue des Rampes – 86300 Chauvigny

*OU*

- Virement bancaire sur le compte de ASSOCIATION LIRE, VIVRE ET GOUTER, UN AVENIR  
RIB 10278 36429 00010803301 59  
IBAN FR76 1027 8364 2900 0108 0330 159  
en retournant ce bulletin d'adhésion par voie électronique à l'adresse :  
[livrevivregouter@gmail.com](mailto:livrevivregouter@gmail.com)

## Association LIRE, VIVRE & GOÛTER, un avenir – 2018/19

### **Création et publication d'un livre *L'ARDEUR DU POÈME***

Dans le cadre de l'expérimentation *Lectures solidaires* que développe en 2017-2018 l'association **LIRE, VIVRE & GOÛTER, un avenir** (LVGA), avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine, une **anthologie de poèmes**, conçue *par et pour* les habitants du Grand-Poitiers (et au-delà) sera constituée courant 2018 et publiée à l'automne, en vue d'une diffusion fin 2018.

L'association invite toute personne intéressée à **adhérer avant le 30 septembre 2018**, et à adresser un poème de son choix par lequel elle a envie d'exprimer une partie d'elle-même, un sujet qui la touche particulièrement, ou tout simplement un texte qu'elle souhaite partager.

Chaque participant volontaire pourra également – à titre facultatif – exprimer en 3 à 5 lignes (maximum) ce que la poésie représente dans sa vie.

Les contributions devront être envoyées à l'association **avant le 30 septembre 2018**, et feront l'objet d'une première publication en ligne sur le site de LVGA et sa page facebook.

Les poèmes reçus seront réunis dans **un livre publié à compte de lecteurs-adhérents** de LVGA : les contributeurs (membres de l'association) apparaîtront nommément dans l'ouvrage avec le poème de leur choix. Ils seront ainsi *co-éditeurs* du livre.

L'ouvrage sera imprimé et commercialisé à un prix modique (3 euros) à partir de l'automne 2018.

#### Règlement :

- chaque poème doit avoir déjà été publié en français à *compte d'éditeur* (compte d'auteur exclu) ; il doit être envoyé par un adhérent de l'association (voir bulletin ci-avant).
- l'auteur du poème (français ou étranger) doit **appartenir au domaine public**, c'est-à-dire faire partie des « biens communs de la connaissance » libres de droits.\*
- le poème (ou les extraits du poème choisis) ne devra pas compter plus de 30 lignes à reproduire,
- le poème devra être transmis par voie postale ou électronique sous la forme d'une reproduction de la page du livre dont il est extrait, accompagné d'une reproduction de la couverture de ce livre, avec la précision de l'année de publication.
- le poème sera adressé à LVGA avec le bulletin et le règlement de l'adhésion 2018/19 (s'il y a lieu), impérativement **avant le 30 septembre 2018**.
- Les contributeurs (*co-éditeurs à compte de lecteurs*) bénéficieront jusqu'au 30 septembre d'un tarif d'adhésion spécial pour 2018/19 (adhésion simple à 15 € au lieu de 25 € ; gratuité pour les chômeurs et moins de 25 ans).

\* Dans le droit français (et européen), une œuvre littéraire devient libre de droits 70 ans après la mort de son auteur. En 2018, la majorité des écrivains décédés en 1947, ou antérieurement, appartiennent donc au domaine public.